



Question pour une succession d'il y a deux ans

Par **micothe**, le **24/05/2009** à **10:21**

Bonjour,

mon père est décédé en janvier 2007 à l'âge de 69 ans, nous sommes 4 enfants issu de son unique mariage (divorcé de ma mère en 1990, il avait une amie depuis 3 ans, qui après le décès, est allée sans nous prévenir, récupérer une partie des affaires de mon père chez lui, qu'elle a ensuite distribué à ses proches à elle (aucun lien de parenté), elle a ensuite gardé la voiture de mon père ainsi que le mobilhome, qu'il s'était acheté de son vivant, et qu'il avait posé sur un camping en Bretagne.

chez elle il se trouve toujours les papiers de mon père (livret militaire de famille, photo de mon père dans sa jeunesse, etc etc), elle ne veut pas nous rendre ses photos, et les papiers.

lors du décès nous ne sommes passés qu'au greffe du tribunal, la prise d'un notaire n'était pas nécessaire pour mon frère et ma sœur cadette.

de ce fait seul les comptes bancaires ont été partagés.

pour le mobilhome elle ne souhaite pas que deux des filles de mon père puissent y aller quelques jours, en affirmant que son fils à elle est prioritaire.

je me dis que lorsqu'elle décédera, ses enfants vont vendre les biens de mon père et jeter ses affaires à la poubelle.

quel recours au bout de deux ans, pouvons nous avoir? pour entreprendre un recours tous les héritiers doivent-ils être consentants?

cordialement

Par **fif64**, le **29/05/2009** à **15:34**

Si elle s'est approprié les biens de votre père après votre décès, c'est un délit de recel successoral.

Dans ce cas, prenez contact avec un avocat qui s'occupera de votre dossier.

Il faudra que vous apportiez la preuve que les biens que vous réclamez appartiennent bien à votre père (pour la voiture, si la carte grise est à son nom, elle est à lui).

Par **micothe**, le **29/05/2009** à **17:24**

merci de votre réponse!

je pense qu'elle a changé la carte grise après le décès de mon père, un notaire m'avait dit que cela pouvait être considéré comme un vol. et que normalement tout ce qui avait été acheté par ses soins lui appartenait dont revenait à ses enfants!

je pense que je vais faire un courrier en recommandé, pour avoir une copie des cartes grises, ainsi que récupérer les photos de mon père quand nous étions enfants!

bonne journée

annie